



GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ISPV

## INSPECTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE



---

Vous souhaitez  
exercer des missions  
variées ?  
Vous souhaitez un  
métier avec du sens ?  
**Le corps des ISPV  
est fait pour vous !**

---

Une aventure  
humaine inégalable :  
préparer l'avenir  
tout en gérant  
le quotidien (dont  
les crises), **un défi  
permanent !**

---

Un parcours de  
carrière diversifié,  
avec de nombreuses  
possibilités d'évolution  
et de mobilités  
géographiques et  
fonctionnelles.

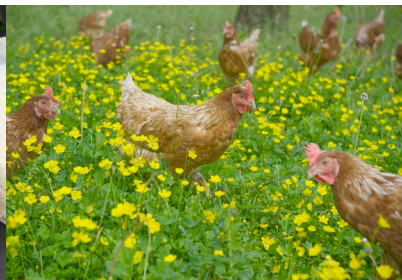
# Qu'est-ce qu'un inspecteur de santé publique vétérinaire ?

Au service du vivant, le corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) est un corps technique interministériel d'encadrement supérieur de la haute fonction publique d'État qui compte environ 900 membres.



## Ses domaines d'activité

- **Protection des populations**  
(alimentation sûre et de qualité, lutte contre les zoonoses...)
- **Protection de la santé et du bien-être des animaux**
- **Protection des végétaux**  
(agriculture durable, forêt, santé des végétaux, etc.)
- **Protection de l'environnement**  
(biodiversité, alimentation durable, eau, etc.)
- **Transition agroécologique**
- Mise en œuvre du concept **« Une seule santé »** («One Health»)





## Ses missions

- Conception des politiques publiques
- Mise en œuvre et évaluation des politiques publiques
- Approche intégrative des êtres vivants et des écosystèmes
- Maîtrise des situations complexes d'urgence et de crises liées aux sciences du vivant
- Évaluation et gestion des risques
- Expertise
- Négociations internationales



## Qui peut devenir ISPV ?

- **Les élèves** en cinquième année de scolarité d'une école nationale vétérinaire française, en dernière année de scolarité d'une grande école d'agronomie, de l'école polytechnique ou d'une section scientifique d'une école normale supérieure (concours élève)
- **Les vétérinaires diplômés** (concours externe et interne)
- **Les titulaires d'un doctorat d'État** (concours externe sur titres et travaux)
- **Les ingénieurs** de l'agriculture et de l'environnement et les ingénieurs de recherche (du ministère en charge de l'agriculture ou des établissements publics placés sous sa tutelle ou co-tutelle) titulaires de la fonction publique d'État (examen professionnel)



## La formation

### → **Formation à l'École nationale des services vétérinaires - France vétérinaire international (ENSV-FVI, Marcy-l'Étoile)**

Les ISPV suivent les enseignements de l'ENSV-FVI, école d'application du ministère chargé de l'agriculture et membre du réseau des écoles de service public (RESP), au sein de VetAgroSup. L'ENSV-FVI est également une école de l'Institut national du service public (INSP) depuis 2021.

La scolarité dure 2 ans pour les étudiants et 1 an pour les stagiaires (tous les autres recrutements hors sorties d'écoles) et permet de préparer l'obtention de deux diplômes :

#### **Un Certificat d'études approfondies vétérinaires (CEAV)**

en santé publique vétérinaire pour les vétérinaires ou un diplôme inter établissements en santé publique vétérinaire pour les candidats issus d'autres disciplines

#### **Un master 2 en sociologie politique**

« Politiques de l'alimentation et gestion des risques sanitaires » en collaboration avec SciencePo Lyon

## → Domaines enseignés

- ✓ Santé publique vétérinaire (sécurité sanitaire des aliments, santé et protection animales, santé environnementale)
- ✓ Sociologie
- ✓ Analyse des politiques publiques
- ✓ Économie
- ✓ Droit
- ✓ Management

Les ISPV acquièrent une culture commune aux élèves des écoles du service public par l'enseignement d'un tronc commun de formation initiale piloté par l'Institut national du service public (INSP). L'acquisition de ces compétences les prépare à l'exercice de fonctions d'encadrement supérieur dans un environnement professionnel diversifié.

Le tronc commun est articulé autour de 6 modules thématiques et des journées d'échanges entre élèves autour des défis du XXI<sup>e</sup> siècle :

- valeurs de la République ;
- transition écologique ;
- transition numérique ;
- inégalités et pauvreté ;
- rapports à la science ;
- sécurité, défense et renseignement.



Les ISPV peuvent également choisir d'obtenir un **doctorat d'État** dans le cadre de la Formation complémentaire par la recherche (FCPR). La préparation du doctorat s'envisage comme un poste à part entière rémunéré.

**La multitude de métiers possibles amène les ISPV à se former régulièrement tout au long de leur vie par des formations continues.**



# Un corps, des carrières

Les ISPV occupent des postes à responsabilité au niveau national et dans les territoires, dans le service public mais aussi dans le privé :

→ **au niveau départemental** en direction départementale en charge de la protection des populations, en direction départementale des territoires ou en préfecture, à des postes d'encadrement et ou de direction

→ **au niveau régional** en direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à des postes d'encadrement et ou de direction

→ **au niveau national** dans les services centraux du ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation, du ministère en charge de la transition écologique, du ministère de la santé, du ministère en charge des affaires étrangères

→ **au niveau européen** auprès de la représentation permanente française ou dans les institutions européennes

→ **à l'international** en ambassade comme conseiller agricole, dans des organisations internationales comme l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)

→ **dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche** ou des établissements publics

→ **dans le privé** : les passerelles existent vers les entreprises privées et rejoindre le corps des ISPV n'empêche pas ce type de mobilité au cours de sa carrière

**Le parcours professionnel des ISPV est riche et varié en missions et en environnements de travail. Le point commun ? Le service de l'intérêt général et de la santé publique vétérinaire.**

## Combien gagne un ISPV ?

	net/mois
En école d'application pour le concours élève	1 500 €
En sortie d'école d'application pour le concours élève	3 600 €
Après 5 ans de carrière	4 200 €
Après 10 ans de carrière	5 500 €
Après 15 ans de carrière	6 300 €
Après 20 ans de carrière (direction)	7 500 €

*NB : chiffres indicatifs et dépendant du déroulé de carrière et des postes occupés*



## Ils parlent de leur travail...

*Je protège à la fois les animaux et la santé des consommateurs, en leur garantissant une alimentation saine, sûre, durable et accessible.*

*Je mène depuis plus de 10 ans des recherches visant à développer des approches interdisciplinaires pour une meilleure compréhension de l'écologie et de l'évolution des pathogènes opportunistes bactériens.*

*L'un de mes premiers postes m'a amené à participer à la négociation au niveau européen d'un règlement sur la réduction de l'utilisation des pesticides, une attente forte de la part de nos concitoyens et un challenge pour parvenir à l'élaboration d'un compromis à l'échelle de l'Union européenne.*

*En tant que responsable d'un service d'inspection en abattoir, j'ai vu depuis ma prise de poste, de très nets progrès dans la sensibilisation des personnes qui manipulaient les animaux.*

*Au cours de ma carrière, j'ai pu exercer des métiers très différents, depuis la gestion des foyers de maladies animales au niveau d'un département, la participation à l'élaboration d'un plan de lutte national contre l'antibiorésistance en élevage ou encore la négociation avec les pays tiers pour la levée des barrières sanitaires et phytosanitaires et permettre l'exportation des produits français.*

Devenez ISPV  
<https://concours.agriculture.gouv.fr>